Intervention de Jimmy DELLISTE

Sous-Directeur des métiers et de l'organisation des services à la DAP Clôture de la scolarité de la 9^{ème} promotion des élèves directeurs pénitentiaire d'insertion et de probation

Madame la directrice de cabinet représentant Madame le préfet du Lot et Garonne,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités judiciaires,

Mesdames et messieurs les élus, représentants des autorités administratives, civiles et militaires.

Madame la directrice de l'ENAP,

Mesdames et messieurs les directeurs, cadres et formateurs de cette même école,

Mesdames et messieurs les élèves de la 9^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation,

Mesdames et messieurs parents ou amis qui ont fait le choix d'honorer cette cérémonie de leur présence,

Mesdames et messieurs,

Le directeur de l'administration pénitentiaire Stéphane BREDIN, m'a confié la lourde tâche de le représenter à l'occasion de cette cérémonie, votre cérémonie de clôture de scolarité Enapienne.

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir m'adresser ici à Agen, dans un lieu empreint d'espoir comme peut l'être l'Ecole, aux nouveaux directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.

Je suis d'autant plus fier qu'en ma qualité de sous-directeur des métiers et de l'organisation des services, j'ai pu mesurer encore plus finement, le niveau d'exigence qu'il vous appartient de conduire dans le domaine de la probation sur le terrain et la complémentarité de vos interventions au service des missions de sécurité confiées au ministère de la Justice.

Quel que soit le parcours qui a précédé votre formation, vous validez en quelques sortes en ce jour votre apprentissage de cadre pénitentiaire et ce n'est pas rien. Par définition, le cadre est celui qui sait, celui qui oriente, celui qui décide et qui valide, celui qui encourage ou récompense, celui qui dit oui avec discernement et pertinence, mais aussi celui qui dit non avec encouragements et bienveillance.

En embrassant votre métier mesdames et messieurs, vous faites non seulement le choix de servir la justice, vous faites le choix de servir les hommes et les femmes qui sous votre autorité, vous accompagneront tout au long de votre carrière et œuvreront à vos côtés dans des situations parfois plus complexes les unes que les autres.

Vous ressentirez parfois la solitude du cadre mais rassurez-vous, c'est comme le trac avant un spectacle, c'est source d'humilité et c'est bon signe.

Vous aurez parfois le temps, parfois pas, il vous faudra néanmoins faire ou faire faire, mais surtout prendre la bonne décision.

Depuis que les services pénitentiaires d'insertion et de probation ont vu le jour en 1999, ils n'ont cessé de parfaire et d'étendre leur champ d'intervention au profit d'une justice très en demande et au bénéfice d'une prise en charge de publics toujours plus adaptée au regard de la complexité de la situation et des personnes placées sous-main de justice.

Ambassadeur des politiques publiques relatives à l'insertion, la probation et la prévention de la récidive dedans et dehors, relais incontournable de l'établissement en milieu fermé, le DPIP que vous avez décidé d'incarner mesdames et messieurs est devenu un acteur incontournable de l'échiquier pénitentiaire.

Je suis persuadé que vous saurez faire front aux schémas réducteurs qui opposent çà et là les milieux ouverts ou fermés, les filières ou les idées. Les enjeux sont ailleurs. Ils sont dans la feuille de route que l'on nous confie à savoir faire en sorte que les décisions de justice dont nous sommes au final les détenteurs, soient appliquées avec pédagogie, méthode et discernement.

Votre métier s'exerce dans un environnement en constante évolution dépendant de l'actualité politique, notamment au regard de l'évolution des nouvelles politiques publiques.

Développement des prises en charge collectives, recours à la justice restaurative, la lutte contre la radicalisation, contre les violences intrafamiliales, accompagner vers la désistance, contribuer au développement des aménagements de peine ou des alternatives à l'incarcération tout en étendant le travail pluridisciplinaire et partenarial, il faut être à la manœuvre par mer d'huile ou par grand vent.

Il va falloir s'adapter, accompagner l'évolution des pratiques professionnelles, construire votre réseau partenarial, manager les équipes avec le niveau d'exigence attendu.

La Loi du 15 août 2014 a convaincu la DAP d'élaborer une série de référentiels des pratiques opérationnelles plus communément appelés RPO. Après près de deux ans de gestation, le RPO1 évoquant la méthodologie de l'intervention des SPIP sera présenté pour validation aux représentants du personnel dans le cadre du comité technique la semaine prochaine. Il sera complété par trois autres référentiels respectivement consacrés aux compétences et qualifications des professionnels, à l'organisation et au fonctionnement des services, ainsi qu'aux outils de pilotage et d'évaluation de l'activité des services. Je salue ici l'investissement de la direction de projet des SPIP de la DAP conduite par mon adjoint Pascal Le Roy, qui a su convaincre de la nécessité pour la filière d'insertion et de probation de s'inscrire dans une telle démarche.

Les réflexions autour des RPO et leur prochaine déclinaison au sein des services constituent un véritable défi pour les cadres et les professionnels. Ce socle commun de pratique va ouvrir de nouvelles perspectives à l'image de l'évaluation et de la labellisation en établissement.

Cette réflexion concernant le partage et l'harmonisation de pratiques communes est indispensable à la compréhension de l'action de la justice sur tout le territoire tout en favorisant le principe de l'individualisation des peines et de la prise en charge.

Vous achevez en cette journée votre formation à l'ENAP.

La formation continuée devra maintenant vous permettre d'approfondir les aspects techniques nécessaires à votre pratique au quotidien, qu'il s'agisse de l'entretien d'évaluation, de manager dans un contexte difficile ou de changement ou encore la gestion des conflits.

La formation continuée ne doit pas être négligée. Il s'agit de la suite normale de votre cursus. Ne vous laissez pas happés par votre nouveau quotidien prenant au demeurant. Il va falloir vous sortir du contexte de temps en temps et la formation continuée est une excellente motivation pour cela.

Je ne sais pas ce que vous ferez ou serez dans cinq ans, dans dix ans ou vingt ans. Nos vies sont pavées d'étapes. Sachez que vous êtes entrée dans la maison de la justice et vous en serez l'expression.

Frank Herbert a écrit : « On utilise le pouvoir en le tenant avec légèreté. Si on le serre trop fort, on est pris par lui, on en devient la victime. »

Quel que soit le chemin professionnel que vous prendrez je suis certain que vous vous souviendrez de cette journée de clôture à l'ENAP, comme je me souviens de la mienne, certes dans une autre filière il y a aujourd'hui 29 ans.

Je vous souhaite beaucoup de joie et d'épanouissement au sein de notre belle institution, Une excellente prise de fonction et vous aussi, soyez fiers de servir la justice.

Jimmy DELLISTE

DAP/ SDMe 26/09/2017 Page 3